

Procès-verbal de la séance du 10 avril 2017

<p><u>Nombre de conseillers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • en exercice : 19 • présents : 18 • votants : 18 	<p>L'an deux mil dix-sept, le dix avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Paul DIVANAC'H, maire.</p> <p><u>Présents</u> : Paul DIVANAC'H, Michel POULIQUEN, Sylviane PENNANEACH, Pascal BODENAN, Alain PENNOBER, Véronique LEBON, Annick KERIVEL, Régine GERARDI, Béatrice LE BIHAN, Jacques LE PAGE, Marc MARCHADOUR, Annie LE BERRE, David MARCHAL, Fabienne LE BLEIS, David DADEN, Jean-René LE DONGE, Pascale FLOCH'LAY et Anthony L'HOURS.</p>
<p><u>Date de convocation</u> 4 avril 2017</p>	<p><u>Absentes excusées</u>: Jeanne HASCOET qui a donné procuration à Michel POULIQUEN, Régine GERARDI jusqu'à 20h02 et Fabienne LE BLEIS jusqu'à 19h27.</p> <p><u>Elu secrétaire de séance</u> : Alain PENNOBER</p>

Assistait également à la réunion Guillaume KHA, Secrétaire général de mairie.

ORDRE DU JOUR :

N° délibération	Objet de la délibération
D-2017-17 D-2017-18	<p>1. Attributions de subventions 2017</p> <p>2. Contrat d'association à l'école Sainte-Anne</p>
D-2017-19 D-2017-20	<p>3. Finances :</p> <p>a. Création d'un budget pour la future maison de santé pluridisciplinaire</p> <p>b. Budget communal 2017</p> <p>c. Budgets annexes 2017 :</p>
D-2017-21 D-2017-22 D-2017-23 D-2017-24	<ul style="list-style-type: none"> • Service eau potable • Service assainissement • Lotissement de Roz Ar Ster • Maison de santé pluridisciplinaire
D-2017-25	<p>4. Impôts locaux</p>
D-2017-26	<p>5. Validation de l'avant-projet définitif pour la rénovation de la salle omnisports</p>
D-2017-27	<p>6. Convention de mise à disposition temporaire et précaire d'un terrain du Département</p>
D-2017-28	<p>7. SIMIF : transfert du siège du secrétariat</p>
D-2017-29	<p>8. Convention SDIS</p> <p>9. Affaires diverses</p>

19h00, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

L'assemblée, en début de séance, adopte le procès-verbal de la séance du 13 mars 2017 du conseil municipal.

1. Attributions de subventions 2017 - Délibération n°D-2017-17

Véronique LEBON, adjointe au maire chargée de la vie associative, expose à l'assemblée le compte rendu de la commission « cadre de vie et vie associative » réunie le 7 mars 2017 proposant d'attribuer pour l'année 2017 les subventions indiquées dans le tableau ci-dessous :

Associations	Subventions
- arbre de Noël, ass. Parents d'élèves école communale	7 € / élève
- arbre de Noël, ass. Parents d'élèves école Ste Anne	7 € / élève
- projets pédagogiques, coopérative école communale	16 € / élève
- projets pédagogiques, OGEC école Ste Anne	16 € / élève
- ass. des parents d'élèves de l'école communale	250 €
- ass. des parents d'élèves de l'école Ste Anne	250 €
- maisons familiales et chambres des métiers	16 € / élève
- ass. Football racing Cast Porzay	2 000 €
- ass. Tennis club du Porzay	150 €
- ass. Basket club du Porzay	600 €
- ass. Dojo club du Porzay	500 €
- ass. Raquette du Porzay	1 000 €
- ass. L'élan du Porzay	150 €
- ass. Randonneurs du Porzay	150€
- ass. Féminine de gymnastique de Plonévez	110 €
- ass. Bibliothèque de Plonévez	1 300 €
- ass. Comité de jumelage avec Newcastle Emlyn	200 €
- ass. Initiation et découverte de la musique	500 €
- ass. Startijenn Porzhe	200 €
- ass. Atelier bien-être	150 €
- ass. Société de chasse	150 €
- ass. Comité des fêtes	500 €
- ass. des paralysés de France	35 €
- Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	50 €
- ass. Comité de développement des agriculteurs	195,50 €
- ass. Handisport Cornouaille Quimper	90 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les subventions telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus.

2. Contrat d'association à l'école Sainte-Anne – Délibération n°D-2017-18

Monsieur Paul DIVANAC'H, le maire, informe l'assemblée que dans le cadre du contrat d'association de l'école privée, la commune verse à l'association Organisme de gestion d'enseignement catholique (O.G.E.C.) une subvention équivalente au coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique multiplié par le nombre d'élèves de l'école Sainte Anne. Les dépenses de personnel et les frais de piscine et de transport à la piscine sont pris en charge directement par la commune.

96 élèves sont inscrits à l'école privée au 1^{er} septembre 2016.

Monsieur le maire propose de fixer cette subvention à 100 765 € dont 44 614 € de frais de personnel et de piscine à déduire, soit un versement de 56 151 € à effectuer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, fixe la subvention à 100 765 €. 56 151 € seront versés à l'OGEC. Les frais de personnel et de piscine pour un montant de 44 614 € sont pris en charge directement par la commune. Le maire est autorisé à signer la convention à intervenir.

19h27 : arrivée de Mme Fabienne LE BLEIS.

3. Finances :**a. Création d'un budget pour la future maison de santé pluridisciplinaire – Délibération n°D-2017-19**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction M 14,
Vu l'avis de la commission finances du 3 avril 2017,

Monsieur Alain PENNOBER, adjoint aux finances, propose à l'assemblée délibérante la création d'un budget annexe pour la future maison de santé pluridisciplinaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la création d'un budget annexe pour la future maison de santé pluridisciplinaire.

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2017 de ce budget annexe.

20h02 : arrivée de Mme Régine GERARDI

b. Budget primitif principal – Délibération n°D-2017-20

Monsieur Alain PENNOBER, adjoint aux finances, présente à l'assemblée délibérante le projet de budget primitif pour la commune.

Les vues d'ensemble des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2017 s'équilibrent comme suit :

▪ Section de fonctionnement :

chapitres	dépenses	BP 2017
011	charges à caractère général	436 750,00 €
012	charges de personnel	664 400,00 €
014	atténuations de produits	3 150,00 €
65	autres charges de gestion courante	299 710,00 €
66	charges financières	42 500,00 €
67	charges exceptionnelles	500,00 €
023	virement vers section investissement	148 868,18 €
042	opérations de transferts (amortissements)	20 225,15 €
	Total	1 616 103,33 €

chapitres	recettes	BP 2017
013	atténuation charges de personnel	14 500,00 €
70	produits du domaine	78 232,00 €
73	impôts et taxes	911 533,99 €
74	dotations et subventions	460 470,00 €
75	autres produits de gestion courante	16 500,00 €
042	travaux en régie	10 000,00 €
002	excédent reporté	124 867,34 €
	Total	1 616 103,33 €

▪ Section d'investissement :

chapitres	dépenses	BP 2017
16	remboursement du capital	102 550,00 €
20	immobilisations incorporelles (études)	7 956,00 €
204	subventions d'équipement versées	99 358,90 €
21	immobilisations corporelles	62 500,00 €
23	immobilisations en cours	1 333 121,90 €
040/041	opérations d'ordre	13 000,00 €
001	déficit reporté	317 608,64 €
	Total	1 936 095,44 €

chapitres	recettes	BP 2017
021	virement de la section investissement	148 868,18 €
024	produit des cessions	0,00 €
1022	f.c.t.v.a. et taxe d'aménagement	50 274,95 €
1068	excédent capitalisé	170 262,92 €
13	subventions	301 122,00 €
16	emprunts	1 241 792,24 €
165	dépôts et cautionnements	550,00 €
040/041	opérations d'ordre	23 225,15 €
	Total	1 936 095,44 €

Les principales dépenses inscrites aux chapitres 20/21/23 du budget communal concernent :

- Les travaux pour la rénovation de la salle omnisports : 894 600,00 €
- Les études et honoraires pour la rénovation de la salle omnisports : 110 000,00 €
- Les travaux de réaménagement du bâtiment communal place de Cornouaille : 50 000,00 €
- Les travaux pour la réhabilitation de la bibliothèque : 75 000,00 €
- Le programme de travaux de voirie : 139 617,40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions, adopte le budget primitif principal 2017.

c1. Budget primitif du service eau – Délibération n°D-2017-21

Monsieur Alain PENNOBER, adjoint aux finances, présente à l'assemblée délibérante le projet de budget primitif pour le service eau potable.

La section de fonctionnement est équilibrée pour un montant de 97 854,74 € comme suit :

chapitres	dépenses	BP 2017	chapitres	recettes	BP 2017
011	charges à caractère général	1 500,00	70	produits du domaine	75 000,00
65	autres charges de gestion courante	37 000,00	042	opérations d'ordre de transfert entre sections	22 854,74
66	charges financières	21 150,00			
68	dotation aux amortissements	23 042,16			
042	Virement de la section amortissement	15 162,58			

La section d'investissement est équilibrée pour un montant de 181 781,33 € comme suit :

chapitres	dépenses	BP 2017	chapitres	recettes	BP 2017
040	opération de transfert	22 854,74	16	emprunts	86 277,88
16	remboursement du capital	49 000,00	27	remboursement tva	27 635,60
23/27	travaux de réseau	104 070,00	28	amortissements	23 042,16
001	déficit reporté	5 856,59	1068	excédent capitalisé	29 663,11
			021	virement de la section d'exploitation	15 162,58

Le budget prévoit le renouvellement de canalisations d'eau potable sur le secteur de Trefeuntec et du Bon coin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2017 du service eau.

c2. Budget primitif du service assainissement – Délibération n°D-2017-22

Monsieur Alain PENNOBER, adjoint aux finances, présente à l'assemblée délibérante le projet de budget primitif pour le service assainissement.

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 232 912,99 € comme suit :

chapitres	dépenses	BP 2017	chapitres	recettes	BP 2017
002	déficit reporté	83 272,43	70	produits du domaine	112 900,00
011/65	charges à caractère général	55 432,76	74	subvention	97 824,57
66	charges financières	38 000,00	042	amortissement des	22 188,42
042	dotation aux amortissements	56 207,80		subventions	

La section d'investissement est équilibrée pour un montant de 109 458,94 € comme suit :

chapitres	dépenses	BP 2017	chapitres	recettes	BP 2017
040	amortissement des subventions	22 188,42	16	emprunts	53 251,14
16	remboursement du capital	43 000,00	28	amortissements	56 207,80
21/23	travaux sur station et réseaux	20 000,00			
001	déficit reporté	24 270,52			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2017 du service assainissement.

c3. Budget primitif pour le lotissement de Roz ar Ster – Délibération n°D-2017-23

Monsieur Alain PENNOBER, adjoint aux finances, présente à l'assemblée délibérante le projet de budget primitif pour le lotissement de Roz ar Ster.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 470 320,34 € comme suit :

chapitres	dépenses	BP 2017	chapitres	recettes	BP 2017
011/65	charges générales	307 591,82	70	vente de terrains	477 000,00
66	charges financières	10 000,00	042/043	variation stocks	854 978,89
042/043	variation de stocks	1 152 728,52	002	excédent reporté	138 341,45

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 644 874,45 € comme suit :

chapitres	dépenses	BP 2017	chapitres	recettes	BP 2017
16	remboursement du capital	760 000,00	16	emprunts	502 145,93
040	stocks	884 874,45	040	variation stocks	1 112 473,44
001	déficit reporté		002	excédent reporté	30 255,08

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à 18 voix pour et 1 abstention, le budget primitif 2017 pour le lotissement de Roz ar Ster.

c4. Budget primitif pour la future maison de santé pluridisciplinaire – Délibération n°D-2017-24

Monsieur Alain PENNOBER, adjoint aux finances, présente à l'assemblée délibérante le projet de budget primitif pour la future maison de santé pluridisciplinaire.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 2000,00 € comme suit :

chapitres	dépenses	BP 2017	chapitres	recettes	BP 2017
011	charges à caractère général	2 000,00	74	dotations et participations	2 000,00

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 970 000,00 € comme suit :

chapitres	dépenses	BP 2017	chapitres	recettes	BP 2017
020	études	210 000,00	16	emprunts	970 000,00
21	immobilisation incorporelles	90 000,00			
23	bâtiments	670 000,00			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2017 pour la future maison de santé pluridisciplinaire.

4. Fixation des taux d'imposition – Délibération n°D-2017-25

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu l'avis de la commission finances du 3 avril 2017,

Monsieur Paul DIVANAC'H, le maire, expose au conseil municipal l'évolution des bases des trois taxes locales et propose, après avis de la commission des finances réunie le 3 avril 2017, une progression des taux de + 2 %. Le produit attendu évolue ainsi de 735 090 € à 749 792 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 3 abstentions décide de fixer les taux communaux pour 2017 comme suit :

Taxes	taux 2016	taux 2017
- d'habitation	15,79 %	16,11 %
- foncière bâti	17,40 %	17,75 %
- foncière non bâti	38,01 %	38,77 %

5. Validation de l'avant-projet définitif pour la rénovation de la salle omnisports – Délibération n°D-2017-26

Vu la délibération n°D-2016-60 du conseil municipal validant le projet de rénovation de la salle omnisports,

Monsieur Paul DIVANAC'H, le maire, présente à l'assemblée délibérante l'avant-projet définitif pour la rénovation de la salle omnisports élaboré par le groupement Véronique Bergeron Architecte, TECHNICONCONSULT et S.B.C., maître d'œuvre auprès de la commune.

Ce projet prévoit, dans un premier temps, les travaux suivants : remplacement de la couverture de la salle omnisports par un complexe acoustique sur bac acier perforé, remplacement de la couverture de la salle polyvalente, remplacement du bardage acier en périphérie de la salle omnisports et de la salle polyvalente, remplacement du bardage simple peau de la tribune du terrain de football, remplacement des menuiseries extérieures en toiture de la salle omnisports, renforts sur charpente de

la salle de basket, les vestiaires et la tribune, remplacement de l'éclairage de la salle omnisports et de la salle polyvalente et réalisation de l'éclairage extérieur.

Dans un second temps, les travaux prévus sont les suivants: restructuration des locaux vestiaires, sanitaires, club house et bar de la salle omnisports, peinture de la salle omnisports et tracés des aires de jeux, remplacement des menuiseries extérieures de la zone vestiaires/bar de la salle omnisports, construction du SAS thermique, ravalement de l'ensemble salle omnisports, salle polyvalente et tribune, mise en conformité PMR des accès ouest et sud et création d'un auvent métallique sur l'entrée du bar.

Le montant global du projet est de 745 500 € H.T.

De plus, il est prévu l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle omnisports. Ces travaux seront assurés par le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère, maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avant-projet-définitif pour la rénovation de salle omnisports tel que proposé,
- d'autoriser le maire à réaliser toutes démarches nécessaires à ce dossier,
- de soutenir le S.D.E.F. dans la promotion de la transition énergétique.

6. Convention de mise à disposition temporaire et précaire d'un terrain du Département – Délibération n°D-2017-27

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Paul DIVANAC'H, le maire, informe l'assemblée délibérante que dans le cadre du projet de requalification du parking de Treguer sur le site de Sainte-Anne-la-Palud, il est prévu de déplacer les sanitaires actuels, propriétés communales, sur un autre secteur de l'emprise départementale.

En conséquence, le Département propose une convention de mise à disposition du nouveau secteur concerné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de convention de mise à disposition proposé par le Département.

7. Transfert du siège du secrétariat du Syndicat intercommunal d'informatique du Finistère (S.I.M.I.F.) – Délibération n°D-2017-28

Monsieur Paul DIVANAC'H, le maire, informe l'assemblée délibérante que, par délibération en date du 22 décembre 2016, le comité du S.I.M.I.F. a décidé du transfert du siège de son secrétariat de la commune de l'Ile-Tudy vers le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère.

Les communes membres du S.I.M.I.F. sont invitées à se prononcer sur cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision de transfert du siège du secrétariat du S.I.M.I.F.

8. Convention concernant les sapeurs-pompiers volontaires saisonniers chargés de la surveillance des baignades et des activités nautiques – Délibération n°D-2017-29

Vu l'article L. 2213-23 du code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de convention proposé par le SDIS,

Monsieur Paul DIVANAC'H, le maire, présente le projet de convention avec le S.D.I.S. concernant la surveillance des baignades par les sapeurs-pompiers volontaires saisonniers pour la saison estivale 2017 sur les plages de Sainte Anne La Palud et de Kervel.

Cette convention définit principalement : la période et les horaires d'ouverture des baignades surveillées, la responsabilité de chaque partie, le recrutement et l'encadrement des sapeurs-pompiers et les moyens mis à disposition par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la présente convention et autorise le maire à la signer.

9. Affaire diverses :

En fin de séance, Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal du projet de réalisation d'un monument en hommage à Jean-Marie LE BRIS et autres pionniers de l'aviation à Trefeuntec. Les travaux seront réalisés courant du mois d'avril.

Le Maire déclare la séance du conseil municipal levée à 21h01

La séance du conseil du 10 avril 2017 comprend les délibérations D-2017-17 à D-2017-29.

Suivent les signatures :

Paul DIVANAC'H		Jacques LE PAGE	
Michel POULIQUEN		Marc MARCHADOUR	
Sylviane PENNANEACH		Annie LE BERRE	
Pascal BODENAN		David MARCHAL	
Alain PENNOBER		Fabienne LE BLEIS	
Véronique LEBON		David DADEN	
Jeanne HASCOET	Absente	Jean-René LE DONGE	
Annick KERIVEL		Pascale FLOCHLAY	
Régine GERARDI		Anthony L'HOURS	
Béatrice LE BIHAN			